

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Pour la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
du mardi 23 septembre 2025, à Method

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 03/2025 du Comité Directeur relatif au Budget 2026**, composée de Messieurs Philippe Walter, Bernard Annen et Cédric Pittet (rapporteur) a siégé le mardi 16 septembre 2025, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon-les-Bains, en présence de M. Pascal PITTET, Directeur de la Sécurité Publique, accompagné du Commandant, le Lieutenant Colonel M. Marc DUMARTHERAY et de M. Cédric Bapst, responsable comptable de la PNV.

Le budget 2026 de l'Association intercommunale de la Police NV, nous a été soumis dans son intégralité en vue de son appréciation par la Commission de gestion et, pour approbation par le Conseil intercommunal.

Après avoir procédé à l'examen des différents chapitres qui le composent, la Commission a formulé les remarques suivantes :

1.- Le budget 2026 se caractérise par un changement dans les modalités de financement de l'association par les Communes membres, avec de nouveaux calculs basés sur la péréquation (auparavant 2 points d'impôts et le solde pour Yverdon-les-Bains). C'est la nouvelle péréquation Vaudoise qui vise de rééquilibrer les coûts de la police dans le canton qui est à la base de ce changement. Afin de déterminer une base de calcul équitable entre nos communes historiquement membres, une projection péréquative est prise comme référence à la quelle est déduite la part cantonale. Sur la base de ce résultat une réduction de 10% est appliquée afin de tenir comptes des spécificités locales et de l'effort déjà consenti par nos communes partenaires.

2.- Le Budget 2026 se présente avec des charges pour CHF 15'560'760.00 soit une augmentation de CHF 308'000.00 (+2%) par rapport à 2025 et des recettes pour CHF 3'945'000.00, soit un montant à charge des Communes membres de CHF 11'615'760.00.

3.- Nous constatons une augmentation des charges de CHF 198'000.00 qui est dues à l'engagement des nouveaux aspirants qui a des répercussions dans plusieurs postes de notre budget, que ce soit aux niveaux des salaires +CHF 40'000.00, de la formation +CHF 100'000.00 et de l'équipement +CHF 58'000.00, mais nous pouvons que saluer l'évolution de nos effectifs qui prévoit 4 nouveaux aspirants.

4.- Une augmentation de CHF 42'500.00 (+55%) au compte 3110.00 ainsi que l'augmentation des imputations internes pour les charges locatives de CHF 60'000.00 (+13%) compte 3920.00, résulte de la reprise de locaux actuellement occupés par le Contrôle des habitants. Cette surface est nécessaire afin de pouvoir couvrir l'augmentation des effectifs et améliorer la proportionnalité des locaux entre le personnel masculin et féminin. La Police NV compte actuellement 34% de femmes dans ses effectifs.

5.- Le programme comptable MCH2 engendre un nouveau mode de calcul au niveau des amortissements ce qui engendre l'augmentation prévue de plus de 79%. Le programme se base sur un amortissement de maximum 5 ans dès l'acceptation des crédits. Le Programme Odyssée et le système informatique VD sont touchés par ce nouveau mode de calcul.

En conclusion :

Vu ce qui précède, la commission de gestion a l'honneur de vous proposer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le budget suivant :

Le Conseil Intercommunal de la Police Nord Vaudois
Sur proposition du Comité Directeur,

Article 1 : La nouvelle clé de répartition de la contribution annuelle des Communes membres de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adoptée tel que présentée.

Article 2 : Le budget 2026 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adoptée
Tel que présenté.

Pour la Commission

Le rapporteur :

Cédric Pittet



Les commissaires :

Philippe Walter
Bernard Annen

